CONSEIL MUNICIPAL du 6 Février 2019

OBJET: Rapport d'orientation budgétaire 2019

Note de synthèse

Introduction:

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

Il est précisé dans cette loi qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

I LES PERSPECTIVES FINANCIERES

A) Le contexte macro-économique :

Après une année 2017 marquée par une forte accélération de l'activité économique (+2%), la croissance du PIB Français a décéléré en 2018 en se fixant à 1.5 % selon les dernières estimations 2018 de la Banque de France. Cette perspective de croissance devrait se maintenir en 2019 et 2020 (1.6 %).

L'inflation est, quant à elle, attendue à 1.9 % en 2018 (contre 1.2 % en 2017) sous l'effet notamment des prix de l'énergie, devrait se replier à 1.7 % en 2019. Elle est ensuite attendue à 1.8 % en 2020.

B) Environnement du secteur public local

Après un prélèvement de 11.5 Mds €sur les collectivités, la loi de Finances pour 2018, ainsi que le Projet de Loi de Finances 2019, prévoient une stabilisation de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement. Toutefois, la dotation forfaitaire des communes pourra être amenée à varier tenant compte de l'écrêtement (lié à la hausse de population, au financement de la péréquation et de l'intercommunalité).

Le Projet de Loi de Finances 2019 veut réformer la dotation d'intercommunalité permettant de mettre fin au système d'enveloppe par catégorie d'Etablissement Publics de Coopération Intercommunale. Des mécanismes de garantie seront mis en place afin de lisser les effets de ces modifications.

Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité a été indexé à l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N en Loi de Finance Initiale 2018. Ainsi pour 2018 celui-ci a été fixé à 1.2 %. Il sera plus dynamique (en corrélation avec l'inflation constatée sur 2018) sur les années à venir (entre 1.6 % et 2 % de 2019 à 2021). A ce coefficient forfaitaire, il faudra rajouter la revalorisation physique des bases (nouvelles constructions, retour à l'imposition).

La réforme de la taxe d'habitation n'impacte pas le produit perçu par les collectivités, le gouvernement ayant retenu la méthode du dégrèvement. L'année 2018 a été l'année de lancement (-30% sur la cotisation de TH pour les ménages concernés), le PLF 2019 annonce la continuité du processus en 2019 et 2020.

Les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont supérieures à 60 M€, ont contractualisé avec l'Etat afin de limiter l'évolution de leur DRF (le coefficient de 1.2 % a pu être régulé à la hausse ou à la baisse en tenant compte des différents critères retenus par l'Etat). Ces collectivités verront leur ratio de désendettement mis sous surveillance.

C'est donc dans ce cadre, et avec une extrême prudence, que se définissent les orientations budgétaires 2019 de la vile de Marly.

<u>II RETROSPECTIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE</u>

| | Réalise | Réalisé | Réalisé | Réalisé | Prévision CA 2018 au 17/01 |
|--|---|--|--|---|--|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 |
| Atténuation de charges 013 Produits des services du domaine 70 Opérations d'ordres 042 Impôts et taxes 73 Dotations et participations 74 Autres produits de gestion courante 75 Produits financiers 76 Produits exceptionnels 77 | 397 023.75 261 948.54 129 984.74 8 635 870.95 4 926 108.50 116 799.65 4.06 71 891.77 | 313 027.97 275 124.99 202 851.07 8 846 850.25 5 030 808.25 104 548.65 1.85 754 009.62 | 226 410.06 450 259.25 180 175.79 8 826 845.16 4 544 045.71 129 286.88 0.18 376 015.33 | 168 539.58 520 627.57 159 492.16 8 838 478.09 4 818 307.15 110 900.09 44 308.92 | 109 663.33 552 617.30 90 923.25 9 001 725.42 4 886 197.24 150 564.95 89 025.50 |
| TOTAL | 14 539 631.94 | 15 527 222.65 | 14 733 038.36 | 14 660 653.56 | 14 880 716.99 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | Prévision CA 2018 au 17/01 |
| Dotations fonds divers et réserves 10 Opérations patrimoniales 041 Subventions d'investissement 13 Emprunts et dettes 16 Immobilisations incorporelles | 338 194.39 576 249.71 500 000.00 | 458 679.94 365 603.30 383 359.51 1 913 029.17 | 772 503.48 143 901.49 1 500 000.00 | 367 051.38 438 267.83 2 445 049.98 | 313 035.00 928 422.97 1 500 000.00 |
| Différences sur réalisations immobilisation Immobilisations Corporelles 21 Immobilisations en cours 23 | 70 124.67 942.35 | 274 788.35 | 3792.38 | | |
| Participations et créances rattachées 26 Autres immobilisations financières 27 Amortissements des immobilisations 040 Opérations patrimoniales 041 | 442.19 259 614.09 2 337.39 | 313.15 280 047.65 2337.39 | 157.62 306 089.55 | 222 718.36 149 000.02 | 354 460.47 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé1068 TOTAL | 1 392 113.48 3 140 018.27 | 1 529 940.29 5 208 098.75 | 2 199 587.98 4 926 032.50 | 1 471 048.90 5 093 136.47 | 1 019 359.05 4 115 277.49 |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | Prévision CA 2018 au 17/01 |
|--|--|---|---|--|--|
| Charges à caractère général 011 Charges de personnel 012 Autres charges de gestion courante 65 Charges financières 66 Charges exceptionnelles 67 Dotation aux amortissements 68 TOTAL | 3 584 504.82 7 975 025.88 728 025.98 399 720.81 82 076.39 261 301.48 13 030 655.36 | 3 763 531.02 8 175 371.69 715 627.45 723 427.75 76 859.81 557 173.39 14 011 991.11 | 3 505 535.07 8 292 997.41 740 223.00 352 029.72 508 946.57 298 469.55 13 698 201.32 | 3 639 066.95 8 604 030.90 721 833.67 532 366.59 39 936.85 222 718.36 13 759 953.32 | 3 666 130.15 8 811 103.87 771 742.60 379 763.53 75 568.87 354 460.47 14 058 769.49 |
| DEPENSES | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | Prévision CA 2018 au 17/01 |
| D'INVESTISSEMENT | | | | | 2010 au 17701 |
| Opérations patrimoniales 041 Subventions d'investissement 13 Remboursement d'emprunts 16 Différences sur réalisations d'immob 19 Immobilisations corporelles 20 Immobilisations corporelles 21 Immobilisations en cours 23 Subventions d'équipement versées 204 Autres Immobilisations27 TOTAL | 47 017.66 639 698.86 49 195.35 200 877.32 1 947 376.29 70 000.00 2 954 165.48 | 365 603.30 202 851.07 2 190 485.67 16 451.23 321 261.40 1 339 270.21 168.00 4 436 090.88 | 47 018.66 564 812.11 22 799.78 465 413.69 818 198.11 1 918 242.35 | 149 000.00 159 492.16 2 969 553.39 37 771.66 1 096 676.76 1 604 885.79 523 958.16 6 541 337.92 | 90 923.25 692 750.83 20 868.60 459 088.55 1 006 081.61 2 269 712.84 |

| Principales dotations | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | Prévision CA 2018 au 17/01 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| DGF | 2 910 878.00 | 2 615 700.00 | 2 307 171.00 | 2 169 613.00 | 2 170 005.00 |
| DSU | 878 757.00 | 1 070 767 | 1 248 419.00 | 1 333 460.00 | 1 385 348.00 |
| Dotation Nationale de Péréquation | 61 186.00 | 73 423 | 88 108.00 | 105 730.00 | 126 876.00 |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation | 203 771.64 | 179 108.49 | 193 263.98 | 260 232.78 | 198 833.12 |
| Reversement taxe professionnelle CAVM | 2 391 824.85 | 2 391 824.85 | 2 391 824.85 | 2 296 803.00 | 2 296 803.00 |
| Contributions Directes | 5 579 961.00 | 5 790 549.00 | 5 732 065.00 | 5 777 268.00 | 6 000 340.00 |

III Les orientations budgétaires

A. L'évolution des recettes de fonctionnement

Dans un contexte économique très incertain, les recettes sont estimées comme tous les ans avec beaucoup de prudence.

Les produits des services et de tarification :

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public, des loyers perçus dans le cadre des baux existants, mais également de la facturation de certains services proposés aux Marlysiens : notamment la cantine scolaire, les centres de loisirs, l'école de musique.

L'ensemble des inscriptions de crédits au titre de cet exercice sera estimé en fonction de notre prévision de réalisation pour 2018 et de la prise en compte du réajustement mesuré de l'augmentation des taux de fréquentation de nos structures.

A ce stade les recettes prévues pour 2019 sur ce chapitre sont estimées à environ 552 000€, et +5.98 %par rapport à 2018.

- Les concours financiers :

Les dotations de fonctionnement de l'Etat seront estimées avec une extrême prudence. Ainsi la DGF 2019 est proposée de rester au même niveau qu'en 2018.

Afin de mesurer pleinement la contribution de notre collectivité aux efforts nationaux de réduction ou de maîtrise des finances publiques, il est indiqué ci-après l'évolution des dotations perçues depuis 2013 :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Estimation 2019 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|
| DGF | 3 042 747 | 2 910 878 | 2 615 700 | 2 307 171 | 2 169 613 | 2 170 005 | 2 154 785 |
| Evolution en volume | | -131 869 | -295 178 | -308 529 | - 137 558 | +392 | -15 220 |
| Evolution en % | | -4.33 % | -10.10 % | -11.80 % | -5.96 % | 0.02 % | -0.70 % |
| DSU | 816 234 | 878 757 | 1 070 767 | 1 248 419 | 1 333 460 | 1 385 368 | 1 432 522 |
| Evolution en volume | | -62 523 | +192 010 | +177 652 | +85 041 | +51 908 | +47 154 |
| Evolution en % | | -7.66% | +21.85 % | +16.59 % | +6.81 % | +3.89 % | +3.40 % |
| DNP | 50 988 | 61 186 | 73 423 | 88 108 | 105 730 | 126 876 | 128 699 |
| Evolution en volume | | +10 198 | +12 237 | 14 685 | 17 622 | 21 146 | 1 823 |
| Evolution en % | | +20.00 % | +20.00 % | +20.00 % | +20.00 % | +20.00 % | +1.44 % |

- La fiscalité :

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, plus précisément l'imposition des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières bâties et non bâties) :

Les taux : la ville dispose du seul pouvoir de taux. Le budget 2019 sera construit en maintenant les taux à leurs niveaux actuels respectifs, sans augmentation depuis 2009. Pour mémoire, les taux 2018 :

Taxe d'habitation : 23.11 %

Taxe sur le foncier bâti : 35.18 %

Taxe sur le foncier non bâti : 74.31 %

Quant à la fiscalité indirecte, les droits de mutation, la taxe sur l'électricité la Dotation de Solidarité Communautaire sont réajustés avec beaucoup de prudence.

| Recettes Fiscales | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Estimation |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | | | | 2019 |
| Droits de mutation | 203 771.64 | 179 108.49 | 193 263.89 | 260 232.78 | 198 833.12 | 193 000.00 |
| Taxe sur électricité | 163 043.28 | 160 106.91 | 160 466.33 | 159 776.31 | 162 924.97 | 160 000.00 |
| DSC | 81 532.00 | 81 532.00 | 81 532.00 | 81 532.00 | 81 532.00 | 81 532.00 |
| TOTAL | 448 346.92 | 420 747.40 | 435 262.22 | 501 541.09 | 443 290.09 | 434 532.00 |
| Evolution en volume | | -27 599.52 | +14 514.82 | +66 278.87 | -58 251.00 | -8 758.00 |
| Evolution en % | | -6.16 % | +3.45 % | +15.23 % | -11.61 % | -1.98 % |

B L 'évolution des dépenses de fonctionnement

Depuis le vote de loi de programmation des Finances Publiques, toutes les communes de plus de 3500 habitants, doivent mentionner leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et les budgets annexes. Ainsi se trouvent dans le tableau ci-après les éléments correspondants :

| Montant Prévisionnel | Montant Prévisionnel | Progression |
|----------------------|----------------------|-------------|
| DRF | DRF | (en %) |
| BP 2018 | BP 2019 | |
| 14 225 606.02 € | 14 300 000.00 € | +0.52 % |

- Le fonctionnement des services ou charges générales :

Cette rubrique retrace les achats nécessaires au fonctionnement des services : achats de fournitures, de consommables, de prestations de services, de petits matériels, également la location de matériels, l'entretien et la réparation de divers biens, les assurances...

Certaines de ces dépenses sont fixes et enregistrent des hausses qui s'imposent intrinsèquement à la ville, comme l'électricité, le gaz et les carburants.

Ce chapitre traduit également la mise en œuvre des politiques souhaitées et plus particulièrement des services publics offerts aux Marlysiens dans les domaines notamment de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. Cette année encore, dans un contexte budgétaire incertain, il existe une volonté marquée de poursuivre et de pérenniser toutes les actions existantes.

Ainsi grâce à des efforts constants de gestion rigoureuse dans chaque pôle, ces dépenses ne devraient pas trop évoluer en 2019 et rester sur les bases des prévisions 2018.

-Les charges de personnel :

Leur évolution par rapport au budget primitif 2018 sera environ de 2% (soit une augmentation de 180 000 €). C'est un poste sur lequel sont toujours concentrés des efforts de gestion. La maîtrise des charges de personnel reste une priorité et un souci quotidien.

2 % tel est le pourcentage estimé de la progression du poste des dépenses de personnel en 2019 par rapport au budget primitif 2018 ; il représente une hypothèse d'évolution quasiment identique par rapport à l'année en cours.

Nous concentrons des efforts sur la gestion du personnel et la maîtrise de la masse salariale reste une priorité.

Les dépenses de personnel de la ville évoluent selon plusieurs facteurs externes et internes :

Les facteurs externes :

- La reprise au 1^{er} janvier 2019 de la 2^{ème} tranche du parcours professionnel, Carrières et Rémunérations dite "PPCR" qui prévoit une refonte globale des grilles indiciaires des agents sur 3 années.
- Le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL au 1er janvier 2013 (Employeur de 27,40 % à 28,85 %) puis au 1er janvier 2014 (Employeur de 28,85 % à

- 30.40 %) 1^{er} janvier 2015 (employeur de 30.40% à 30.50%) -1^{er} janvier 2016 (employeur de 30.50% à 30.60%)- depuis janvier 2017 de 30.60 % à 30.65 % avec une stabilité en 2018 et 2019.
- L'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1er janvier 2013 (Employeur de 3.53% à 3.68 %) puis au 1er janvier 2014 (Employeur de 3.68 % à 3.80 %) 1er janvier 2015 (Employeur de 3.80 % à 3.96 %)- 1^{er} janvier 2016 de 3.96% à 4.08 %)-1^{er} janvier 2017 de 4.08 % à 4.20 %). 4.20 % depuis janvier 2018.
- Le rétablissement de la journée de carence pour lutter contre le microabsentéisme au 1^{er} janvier 2018.
- La suppression du dispositif des contrats aidés à l'exception de ceux à destination des bénéficiaires du RSA, et des employeurs des secteurs d'urgence en matière sanitaire et sociale.
- La reconduction du dispositif GIPA: Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui vise à compenser une éventuelle diminution du pouvoir d'achat des agents publics (fonctionnaires ou non titulaires), sous réserve de remplir certaines conditions.
- L'augmentation du SMIC de 1.5 % au 1^{er} janvier 2019 qui impacte les contrats de droit privé.
- La mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018 suite à la hausse de la CSG de 1.7 %.

Les facteurs propres à la collectivité :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution des carrières des agents.
 Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne.).
- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou permanents ou au titre de renforts de services.
- Les versements effectués auprès d'organismes d'action sociale au bénéfice des agents (Plurelya).

L'ensemble de ces indicateurs a été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2019.

Le tableau des effectifs :

| | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2011 | 31/12/2012 | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Agents titulaires ou stagiaire | 178 | 181 | 189 | 197 | 191 | 205 | 202 | 204 | 202 | 197 |
| Agents non titulaire | 90 | 93 | 75 | 63 | 62 | 52 | 60 | 71 | 73 | 86 |
| Autres (emplois d'avenir – CUI – activités accessoires) | 6 | 3 | 14 | 18 | 25 | 18 | 13 | 10 | 4 | 1 |
| total | 274 | 277 | 278 | 278 | 278 | 275 | 275 | 285 | 279 | 284 |

- Les subventions :

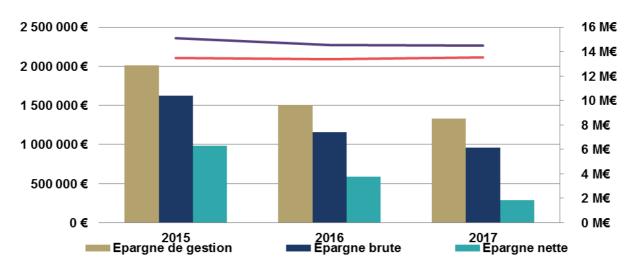
La ville a de nouveau décidé de maintenir l'enveloppe des subventions aux associations ainsi que son aide matérielle et logistique afin d'accompagner un tissu associatif riche et dynamique.

Le soutien au Centre Communal d'Action Sociale sera maintenu à hauteur de 260 000 € environ.

- L'Epargne et l'Autofinancement :

Grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la commune dégagera un autofinancement brut suffisant afin d'avoir un équilibre et des marges de manœuvres les meilleurs possibles. Le budget primitif 2019 permettra de préserver les équilibres budgétaires.

Evolution des épargnes et de l'effet de ciseau :



Pour rappel:

L'épargne de gestion 2018 représente l'évolution de la structure de fonctionnement et affiche une croissance de plus de 12% par rapport à 2017.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. La charge des intérêts étant moins élevée en 2018 qu'en 2017, l'épargne brute est corrélée à l'évolution de l'épargne de gestion.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette est elle aussi corrélée à l'épargne de gestion. Ainsi, l'évolution structurelle permet de maintenir l'autofinancement à un niveau correct.

Cf : Compte Administratif 2017 et présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 (pages 6 et 7)

C Les dépenses d'investissement :

| DEPENSES D'EQUIPEMENT | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | Prévision CA 2018 au /17/01 |
|--------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| TOTAL | 2 067464.22 | 1 801 648.90 | 1 173 254.45 | 2 739 334.21 | 1 486 038.76 |

Rappel des travaux les plus marquants réalisés depuis 2014 :

- la rénovation complète de l'éclairage public engagée dès 2011 (le Partenariat Public Privé sur 15 ans) et la signalétique dans toute la ville,
- les travaux de rénovation et d'équipement au Centre Saint François pour l'ouverture du Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité,
- la réhabilitation de la salle des sports du Caillou,
- la réhabilitation de la salle des sports Aragon,
- l'acquisition et l'aménagement de la maison de guartier rue de Champagne,
- l'aménagement et la mise en accessibilité du parvis de l'hôtel de ville,
- la rénovation de la Maison des associations,
- la réfection de l'entrée des services techniques,
- la mise en accessibilité des quais bus de la ville et des passages piétons,
- la mise en accessibilité des bâtiments.

- la réfection des voiries : Rue Blary, Rue A. Weil, Rue R.Salengro, Rue des Tulipes, Rue des Lis, Rue Victor Hugo et Voltaire, Rue des Violettes, Rue Pottier, Résidence la Fontaine, Rue Arnould.
- Travaux de désamiantage dans les écoles,
- PMI / RAM Réhabilitation du logement Jean Rostand,
- Aménagement du nouveau Poste de Police,
- Construction d'un ascenseur à l'école Hurez St Nicolas.
- Travaux de mise en accessibilité des salles Dumont et Schumann,
- Création d'un giratoire pour desservir le futur magasin Lidl,
- Extension et mise aux normes accessibilité du club house de tennis,
- Travaux de signalisation horizontale,
- Travaux de confortement des berges de la Rhônelle,
- Mise en place des systèmes de vidéoprotection,

A cela il faut bien entendu ajouter l'ensemble les travaux « en régie » effectué par le personnel qui contribue à l'entretien du patrimoine communal.

Orientations en matière d'investissement :

Grâce à une politique volontariste de maîtrise des charges de fonctionnement et de nouvelles subventions d'investissement obtenues, la ville maintiendra sa capacité d'investissement en 2019.

Conformément aux priorités actées par la municipalité depuis 2014, les investissements prévus en 2019 poursuivent un double objectif : un développement harmonieux de la commune et un maintien de la qualité de vie aux Marlysiens.

A ce titre, les orientations en matière d'investissement n'ont pas varié. Ainsi dans la continuité de l'amélioration du cadre de vie, il est proposé de cibler encore les travaux de voirie. Il s'agit également de préserver et d'améliorer notre patrimoine avec des enveloppes dédiées au développement de l'espace public comme l'embellissement des espaces verts ainsi que l'entretien des bâtiments et des équipements communaux qu'ils soient sportifs, culturels ou scolaires.

S'agissant des projets d'envergure, la municipalité se concentre, dans la continuité des exercices précédents, sur des équipements d'avenir autour de :

- La famille (amélioration des lieux d'accueil pour la petite enfance, celle des écoles bien sûr, des équipements sportifs...)

- L'identité de la ville (mise en valeur des atouts de la commune mais aussi accessibilité du patrimoine bâti et des espaces publics)
- L'amélioration du cadre de vie (accessibilité et voirie, aménagement du cimetière...)

Ces engagements correspondent au programme de la majorité municipale pour lequel elle a été élue et qui correspond aux attentes des Marlysiens de privilégier la rationalisation des investissements d'avenir avec, comme axe principal, la qualité et la cadre de vie de tous les Marlysiens.

Les priorités pour 2019

- L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements : informatique, véhicules, mobilier et matériel scolaire, matériels petite enfance, matériel école de musique.
 - L'aménagement de la voirie et des réseaux :
 - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics,
 - Mise en sécurité des carrières souterraines (Salengro/E. Zola/Chemin vert).
- Le développement de l'espace public : avec l'embellissement des espaces verts, l'acquisition de mobilier urbain, études d'urbanisme
 - Cimetière : Création d'une allée et aménagement d'un jardin du souvenir,
 - Aménagement de divers massifs (arbres et arbustes),
 - Etude de faisabilité, orientations, aménagement de la place Gabriel Péri,
 - Etude du contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments communaux.
- L'amélioration des bâtiments communaux et des équipements existants en priorité scolaires sportifs et en direction de l'enfance
 - Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités au groupe scolaire Marie Curie,
 - Mise en conformité de bâtiments et mise en sécurité (salles Schumann et Gosselin, école Mandela),
 - Mise en sécurité des serveurs et des réseaux informatiques de l'hôtel de ville et arrivée de la fibre optique,
 - Rendu des études pour la réhabilitation du complexe sportif Denayer,
 - Travaux divers de voirie (marché à bons de commande),

- Réhabilitation du bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale,
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (ADAP) Agenda d'Accessibilité Programmée,
- Intervention sur 5 ouvrages d'art franchissant la Rhonelle,
- La mise en sécurité en co-maîtrise d'ouvrage avec le département du Nord du Carrefour à la limite de marly et de Saultain (rue du 19 mars, chemin des postes et rue Henri Barbusse),
- Rénovation urbaine quartier La Briquette. L'année 2019 sera l'année de validation définitive des enveloppes financières par l'Etat du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine porté par la ville et Valenciennes Métropole.

Le projet NPNRU : Quartier de la Briquette :

Le dossier de renouvellement urbain a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'envergure qui, à son terme, devrait permettre au quartier de la Briquette de sortir de la géographie prioritaire du contrat de ville.

Pour ce faire, de nombreux partenaires travaillent sous un pilotage d'agglomération à la conception d'un programme d'aménagement global du quartier. Sont réunis autour de ce projet la CAVM, la ville, divers services de l'Etat via l'ANRU, les bailleurs, ou la Région,

Les champs d'interventions sont nombreux et impacteront lourdement l'ensemble des éléments structurants composant la vie des habitants du quartier : le logement (démolition/reconstruction), nouveaux équipements publics, aménagement des espaces publics et espaces de vie ou développement économique. Ce projet devra s'accompagner d'un volet d'accompagnement des habitants et de la vie sociale. Le projet sera programmé sur une période de 10 ans, durée de la convention qui sera signée entre l'ensemble des partenaires.

D. Investissement recettes

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics. Le décalage des plannings de divers chantiers génère un glissement des recettes sur l'année suivante. (Reports de recettes d'investissement).
- Le Fonds de Compensation de la TVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16.404 % du montant TTC des dépenses éligibles.
- La taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme.

| Principales dotations | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| FCTVA | 236 766.55 | 301 995.71 | 298 905.88 | 276 998.06 | 205 351.58 |
| Taxe aménagement | 101290.84 | 156 684.23 | 87 729.40 | 90 053.32 | 107 683.42 |
| Recettes investissements | 576 249.71 | 383 359.51 | 143 901.49 | 438 267.83 | 928 422.97 |
| Chap 13 | | | | | |

E. Gestion de la dette à Marly :

| La dette (en milliers d'Euros) | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | Prévision CA 18 au 31/1 | Prévision 2019 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|-------------------|
| En cours au 01/01 | 8 665 213.13 | 8 387 756.63 | 9 322 944.53 | 8 798 441.00 | 9 605 690.28 | 9 605 690.28 |
| Capital | 639 698.86 | 643 059.80 | 564 812.11 | 673 503.41 | 692 750.83 | 794 049.41 |
| Intérêts | 399 720.81 | 723 427.75 | 354 059.14 | 370 582.46 | 328 468.95 | 316 865.43 |
| Annuités | 1 039 419.67 | 1 366 487.55 | 918 871.25 | 1 044 085.87 | 1 021 219.78 | 1 110 914.84 |

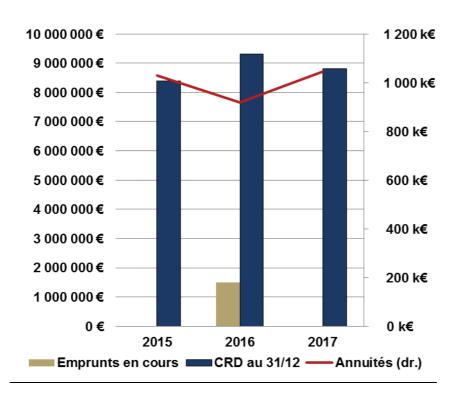
Le travail sur la dette est un chantier d'importance auquel s'est attelée la municipalité depuis plusieurs années.

En 2018 la ville a contracté un emprunt de 1 500 000.00 € destiné à financer le comblement des carrières souterraines.

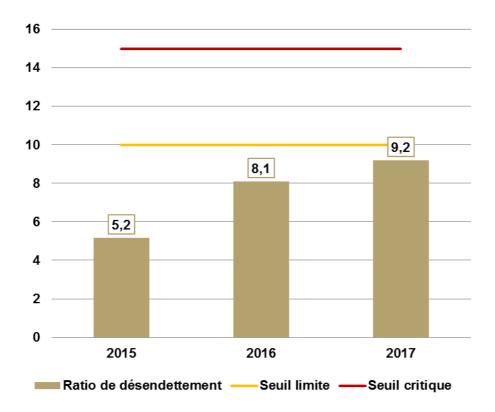
L'encours de la dette de la ville de Marly s'élève au 31 décembre 2018 à 9 605 690 €. La ville ne détient plus d'emprunt à risque. Elle dispose de 7 emprunts répartis auprès de 4 établissements prêteurs (Société générale, Caisse d'épargne, Dexia CL et SFIL CAFFIL) :

- SFIL CAFFIL Refin lot 2 taux 4.46 %réalisé en 2008 montant : 3 444 790.61 €
- STE GENERALE 0182 taux 3.74 %réalisé en 2002 montant : 1 400 000.00 €
- CAISSE D'EPARGNE taux 2.00 % réalisé en 2015 montant : 500 000.00 €
- DEXIA CL taux 3.95 % réalisé en 2015 montant : 1 913 029.17 €
- SFIL CAFFIL taux 1.85 % réalisé en 2015 montant 1 500 000.00 €
- SFIL CAFIL taux 4.19 % réalisé en 2017 montant : 2 445 049.98 €
- BANQUE POSTALE taux 1.35 % réalisé en 2018 montant : 1 500 000.00 €

Evolution de l'encours, des emprunts et de l'annuité



Evolution du ratio de désendettement en années



La ville a donc un endettement raisonnable, une structure de dette saine sans risque financier potentiel et avec un taux moyen qui demeure relativement faible.

Conclusion:

Conformément aux textes en vigueur, le Rapport d'Orientation Budgétaires est destiné à délivrer des informations en toute transparence sur les engagements en cours, les évolutions micro et macro-économiques ainsi que sur les marges de manœuvre qui président à l'élaboration du budget annuel.

Dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, qui oblige la collectivité à des arbitrages, sans pour autant faire peser ses choix sur le pouvoir d'achat des ménages, ce rapport se veut à la fois responsable et respectueux.

Responsable, car il s'inscrit dans la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, incluant celles liées aux ressources humaines, la nécessaire diversification des sources de financement, ou la gestion de l'encours de la dette.

Respectueux, car il obéit aux engagements pris auprès des Marlysiens en poursuivant la mise en œuvre des actions inscrites au plan du mandat municipal.

Ce rapport traduit la volonté continue de l'équipe municipale de déployer des politiques publiques à la fois efficaces au quotidien et structurant pour l'avenir, autour de priorités claires et d'objectifs réalisables à court et moyen terme, au service de la population.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.